

PROCEDURE SIMPLIFIEE INFERIEUR A 25 000 € HT

LETTRE DE CONSULTATION

Articles L.2123-1 et R.2121 du code de la commande publique

Référence interne de la consultation : 2022AUDITAP02

Par la présente, vous trouverez les éléments de la consultation et le cahier des charges particulières ci-joint (cf. Annexe 1) pour nous transmettre votre offre concernant la réalisation de prestations intellectuelles.

1. Identification de l'organisme acheteur

Campus Caraïbéen des Arts (CCA)

Siret : 200 022 127 00019 APE : 8542Z

Représenté par : Madame Nadia ACCUS-ADAINÉ, Présidente du Conseil d'administration

DIRECTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE – ACHAT PUBLIC

Rue des Artistes Quartier Ermitage 97200 Fort de France Martinique

Tél : 0596 60 65 29

Courriel : mp@cca-martinique.com

2. Objet de la consultation

Audit organisationnel et financier du Campus Caraïbéen des Arts

3. Procédure de la consultation

➤ Présentation du besoin

Les candidats prennent connaissance des caractéristiques du besoin exprimé en objet au descriptif technique annexé à la présente consultation.

En aucun cas, les candidats ne peuvent modifier d'eux-mêmes les éléments de la consultation apportés par l'acheteur ; toutefois, ils peuvent faire part de leurs remarques dans une note jointe à leur offre.

Les demandes de précisions sont à faire par voie dématérialisée à l'adresse URL du profil acheteur :

<https://www.marches-securises.fr>

➤ Présentation des offres

Dans leur proposition, de manière concise, les candidats présenteront la société, le ou les intervenants, l'organisation opérationnelle de la mission, le calendrier prévisionnel des actions à mener et les informations utiles à la réalisation des objectifs décrits au cahier des charges particulières.

Le devis ou tout autre document financier devra comporter les prix détaillés (nombre de jours, coût horaire ou journalier, etc.) pour chacune des opérations d'audit.

L'offre des candidats doit comporter obligatoirement les documents suivants :

- le cahier des charges particulières daté et signé (cf. Annexe 1) ;
- la proposition technique et financière du candidat datée et signée ;
- la déclaration sur l'honneur complétée, datée et signée (cf. Annexe 2).

Les offres des candidats devront mentionner l'objet de la consultation et seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

La durée de validité des offres est de 60 jours à compter de la date limite de réception des offres.

➤ Transmission des offres

Les candidats transmettent obligatoirement leur offre à la date limite de réception fixée au :

Lundi 14 février 2022 à 17h00 (Heure locale)

La transmission électronique des offres est effectuée exclusivement par le biais de la plateforme du profil acheteur :

<https://www.marches-securises.fr>

Chaque transmission fera l'objet d'un accusé de réception électronique ; toute nouvelle offre transmise par voie électronique d'un même candidat annule et remplace l'offre précédente.

➤ Critères de choix des offres

N° ordre	Critère	Pondération
1	Propositions techniques sur la base du cahier des charges particulières	40 %
2	Proposition financière sur la base devis ou tout autre document financier du candidat	40 %
3	Délais d'exécution de la mission	20 %

➤ Négociation

L'acheteur se réserve la possibilité de négocier avec un ou plusieurs candidats. Le cas échéant, tout changement apporté par la négociation sera consigné par les candidats à leur offre initiale. La négociation est menée dans le respect du principe d'égalité de traitement des candidats et de transparence de la procédure.

➤ Attribution du marché

Après jugement des offres, le choix de l'attributaire sera effectué à la sélection de l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères énoncés ci-dessus en tenant compte de leur classement final.

Le titulaire pressenti sera informé les éléments de la candidature non demandés à la présente consultation seront demandés avant attribution du marché.

À l'issue de la consultation, les candidats non retenus seront informés par voie électronique via la plateforme du profil acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

➤ Exécution des prestations

Après notification du marché, le Campus Caraïbéen des Arts débute l'exécution des prestations par l'émission d'un bon de commande sur la base de la proposition financière présentée par le titulaire retenu.

L'imputation budgétaire prévue est : 62 268 – Autres honoraires, conseils.

N.B. : Le dépôt d'une offre vaut acceptation des conditions particulières énoncées à la présente lettre de consultation qui tient lieu de règlement de consultation.

À FORT DE FRANCE, le 04/02/2022

La Présidente du Conseil d'administration

Madame Nadia ACCUS-ADAINE

Annexe 1 : Cahier des charges particulières

Référence interne de la consultation : 2022AUDITAP02 (CCA_972_A_20220127_1)

La présente annexe définit les conditions particulières administratives et le descriptif technique du marché.

Article 1. Objet du marché

Audit organisationnel et financier du Campus Caraïben des Arts

Article 2. Présentation générale

Créé par la Collectivité Territoriale de la Martinique, le **Campus Caraïben des Arts (CCA)** est un établissement public administratif à vocation d'enseignement supérieur agréé par le Ministère de la Culture et habilité à délivrer des diplômes nationaux dans le domaine des arts plastiques.

En août 2021, le CCA est représenté par Madame la Présidente du Conseil d'administration, Nadia ACCUS-ADAINÉ.

Son siège est situé à Rue des Artistes Quartier Ermitage 97200 Fort de France avec un effectif de 60 agents et de 151 étudiants pour l'année universitaire 2021-2022.

Article 3. Prestations attendues de la mission

Le présent marché est passé pour la réalisation d'un audit organisationnel et financier du Campus Caraïben des Arts. Il s'agit d'évaluer l'organisation administrative, technique et financière de l'établissement, d'identifier les points d'améliorations ou d'éventuels dysfonctionnements et de préconiser des outils stratégiques au regard des objectifs fixés pour le développement du Campus Caraïben des Arts.

Article 4. Durée prévisionnelle et délais d'exécution

À compter de la date de sa notification, le marché est conclu pour une durée prévisionnelle de trois (3) mois.

Tout au long du marché, le titulaire respecte les délais d'exécution de la mission établis par sa réponse technique.

Article 5. Exécution des prestations

Dès la notification du marché, le titulaire se charge de mettre en œuvre le plan d'action de la mission élaboré par lui afin d'atteindre les objectifs attendus par le CCA.

Article 6. Documents contractuels

Le marché est constitué par les documents contractuels énumérés ci-dessous, par ordre de priorité décroissante :

- la présente lettre de consultation et ses annexes ;
- la proposition technique et financière du titulaire ;
- le cahier des clauses administratives générales des marchés publics de prestations intellectuelles.

Article 7. Prix du marché

Les prix sont réputés fermes.

Les prix unitaires ou forfaitaires de la prestation sont réputés comprendre toutes les charges fiscales, parafiscales ou autres frappant obligatoirement la prestation ainsi que tous les frais afférents à l'exécution du marché.

Les devis devront comporter les prix détaillés pour chacune des opérations d'audit pour l'exécution du marché.

Article 8. Modalités de paiement

À l'issue du service fait, le mode de règlement est le virement bancaire.

Le paiement des sommes dues est effectué dans un délai global de trente (30) jours à compter de la date de réception des factures établies conformément aux bons de commande transmis sur présentation des devis correspondants à la commande.

En cas de retard de paiement, le taux des intérêts moratoires et le montant de l'indemnité forfaitaire de recouvrement sont fixés en application de la loi n°2013-100 du 28 janvier 2013 et du décret n°2013-269 du 29 mars 2013. La majoration appliquée, est celle en vigueur au moment de la réception de la facture.

Le comptable public assignataire des paiements est la Paierie Territoriale de la Martinique sis Route de Cluny Schœlcher 97261 FORT-DE-FRANCE CEDEX - Tél : 0596 59 55 99.

Les factures afférentes au paiement sont établies en original avec les mentions légales. Le relevé d'identité bancaire (RIB) correspondant au paiement est à joindre obligatoirement à votre envoi ; les informations y figurant doivent être identiques à celles mentionnées sur la facture.

Conformément au décret n°2016-1478 du 02 novembre 2016, les factures sont à déposer obligatoirement au format électronique sur la plateforme **CHORUS PRO**, en identifiant le N° SIRET du CCA : **200 022 127 00019**.

Article 9. Avances et acomptes

Aucune avance n'est prévue pour ce marché.

Des acomptes pourront être sollicités au fur et à mesure de l'exécution du marché sur présentation de la facture correspondante aux modalités ci-dessous sans toutefois excéder la valeur totale du marché.

Les modalités prévisionnelles de paiement établies sont les suivantes :

- 30 % en début d'exécution à la suite de la signature du marché ;
- 70 % au service fait en fin d'exécution du marché.

Article 10. Obligations du titulaire

Le titulaire garantit disposer des compétences et des moyens nécessaires à l'exécution des prestations prévues en objet de la présente consultation.

Le titulaire est tenu au secret professionnel. Il s'engage à observer et à faire observer à son ou ses représentant(s) et aux tiers travaillant pour son compte, la plus stricte obligation de confidentialité et de réserve concernant notamment, les données à caractère personnel et tous les faits, informations, documents ou éléments relatifs à l'exécution au cours et à la suite du marché.

Le titulaire engage sa responsabilité en cas de communication d'informations à des tiers non autorisés et en cas de détournement de ces informations.

Il assure utiliser et avoir de bonnes pratiques en matière de protection de l'environnement tout au long de sa mission.

Article 11. Résiliation

Les principes généraux et les conditions de résiliation prévues au chapitre 7 du CCAG-PI seront appliquées au présent marché.

Article 12. Règlement des litiges

Les parties s'efforceront de régler par voie amiable les différends qui pourraient survenir lors de l'exécution du marché.

En cas de litige sur l'interprétation ou l'exécution du présent marché, et après épuisement des moyens de recours amiables prévus par la réglementation, est seul compétent : **Greffé du Tribunal Administratif de Fort de France**, sis 12 Rue du Citronnier Plateau Fofu CS 17103 97271 SCHœLCHER CEDEX ☎ : 0596 71 66 67 ✉ : greffe.ta-fort-de-france@juradm.fr

À FORT DE FRANCE, le 04/02/2022

La Présidente du Conseil d'administration

Madame Nadia ACCUS-ADAINE

➡ Cachet et signature du titulaire

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

Annexe 2 : DECLARATION SUR L'HONNEUR

Référence interne de la consultation : 2022AUDITAP02 (CCA_972_A_20220127_1)

Objet de la consultation : **Audit organisationnel et financier du Campus Caraïbéen des Arts**

1. Identification du candidat

Raison sociale :
Adresse :
.....
.....
Code postal :
Bureau distributeur :
Téléphone :
Fax :
Courriel :
Numéro SIRET :
Numéro au registre du commerce
Ou au répertoire des métiers :
Code NAF :
Forme juridique de la société :

2. Le candidat individuel, ou chaque membre du groupement, déclare sur l'honneur

Le candidat est-il en redressement judiciaire : Oui Non

(Dans l'affirmative, joindre la copie du jugement correspondant.)

Condamnation définitive :

- ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues aux articles 222-38, 222-40, 225-1, 226-13, 313-1 à 313-3, 314-1 à 314-3, 324-1 à 324-6, 413-9 à 413-12, 421-1 à 421-2-3, au deuxième alinéa de l'article 421-5, à l'article 433-1, au second alinéa de l'article 433-2, au huitième alinéa de l'article 434-9, au second alinéa de l'article 434-9-1, aux articles 435-3, 435-4, 435-9, 435-10, 441-1 à 441-7, 441-9, 445-1 et 450-1 du Code pénal, à l'article 1741 du Code général des impôts, aux articles L. 2339-2 à L. 2339-4, L. 2339-11-1 à L. 2339-11-3 du Code de la défense et à l'article L. 317-8 du Code de la sécurité intérieure, ou pour une infraction de même nature dans un autre État de l'Union européenne ;

- ne pas être exclu des marchés publics, à titre de peine principale ou complémentaire prononcée par le juge pénal, sur le fondement des articles 131-10 ou 131-39 du Code pénal ;

Lutte contre le travail illégal :

- ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées aux articles L. 8221-1, L. 8221-3, L. 8221-5, L. 8231-1, L. 8241-1, L. 8251-1 et L. 8251-2 du Code du travail, ou pour des infractions de même nature dans un autre État de l'Union européenne ;

- pour les contrats administratifs, ne pas faire l'objet d'une mesure d'exclusion ordonnée par le préfet, en application des articles L. 8272-4, R. 8272-10 et R. 8272-11 du Code du travail ;

Obligation d'emploi des travailleurs handicapés ou assimilés : pour les marchés publics et accords-cadres soumis au code des marchés publics, être en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés ;

Liquidation judiciaire : ne pas être soumis à la procédure de liquidation judiciaire prévue à l'article L. 640-1 du Code de commerce, ne pas être en état de faillite personnelle en application des articles L. 653-1 à L. 653-8 du même code, et ne pas faire l'objet d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;

Redressement judiciaire : ne pas être admis à la procédure de redressement judiciaire instituée par l'article L. 631-1 du Code de commerce ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger, ou justifier d'une habilitation à poursuivre ses activités pendant la durée prévisible d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre ;

Situation fiscale et sociale : avoir, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, souscrit les déclarations lui incombant en matière fiscale et sociale et acquitté les impôts et cotisations exigibles à cette date, ou s'être acquitté spontanément de ces impôts et cotisations avant la date du lancement de la présente consultation ou avoir constitué spontanément avant cette date des garanties jugées suffisantes par le comptable ou l'organisme chargé du recouvrement ;

Marchés de défense et de sécurité :

ne pas avoir été sanctionné par la résiliation de son marché et ne pas avoir vu sa responsabilité civile engagée depuis moins de cinq ans, par une décision de justice définitive, pour méconnaissance de ses engagements en matière de sécurité d'approvisionnement ou de sécurité de l'information, ou avoir entièrement exécuté les décisions de justice éventuellement prononcées à son encontre et établir, par tout moyen, que son professionnalisme ne peut plus être remis en doute ;

- avoir la fiabilité nécessaire pour éviter des atteintes à la sécurité de l'État ;

Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes :

- ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées à l'article L. 1146-1 du Code du travail ;
- avoir, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, mis en œuvre l'obligation de négociation prévue à l'article L. 2242-5 du Code du travail ou, à défaut, avoir réalisé ou engagé la régularisation de cette situation à la date de la soumission ;

Les renseignements fournis dans le formulaire DC2, et ses annexes, sont exacts.

➔ Cachet et signature du titulaire

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

